



FRICATO

Friches **R**econverties pour l'**I**mpplantation **C**ollective d'**A**liments destinés
aux **T**roupeaux **O**vins

La reconquête des friches agricoles dans le département du Lot



Témoignage commune de Claira
(Pyrénées-Orientales)

Séminaire du 15 Juin 2023



Les constats

A Claira, pour la commune

- ✓ 312 ha de friches agricoles sur la commune avec pour une surface agricole déclarée à la PAC 2019 de 536 ha en 2019, liées à :
 - La déprise agricole (crise viticole des années 80, primes à l'arrachage de 1999 à 2011, concurrence des productions agricoles espagnoles),
 - Rétention et spéculation foncière des communes péri-urbaines et proche du littoral
- ⇒ Fermeture des milieux,
- ⇒ Baisse de la biodiversité
- ⇒ Développement de foyers potentiels de parasites cicadelles, pyrales,...)
- ⇒ Risque incendie augmenté

Dans les Hauts Cantons Roussillonnais, pour les éleveurs

- ✓ Manque de surface de prairies pour être autosuffisant en foin
- ✓ Achat de balles d'herbe nécessaire pour l'alimentation des troupeaux en hiver (d'octobre à avril)
- ⇒ Baisse de l'autonomie alimentaire des élevages
- ⇒ Qualité aléatoire des apports fourragers
- ⇒ Fragilisation économique des exploitations (charges liées à l'achat de fourrage)

Mobiliser les friches, les enjeux pour la commune

- ✓ Diminuer le risque incendie,
- ✓ Entretenir le paysage,
- ✓ Développer des pratiques favorables à la biodiversité,
- ✓ Maintenir et développer l'activité agricole,
- ✓ Revaloriser le foncier agricole



Un projet issu de la volonté communale, les grandes dates (1/2)

2012. **Lancement du projet FRICATO par la commune** : présentation à l'AG de la coopérative ovine départementale

- ⇒ Un collectif d'éleveurs ovins pastoraux et transhumants du piémont catalan est intéressé ainsi que l'ACCA Claira (biodiversité) et l'IUT de Perpignan (expérimentation et mise en œuvre),

2014. **Mise en œuvre**

- ⇒ Structuration du collectif des éleveurs intéressés en SARL « La Clé des Champs Fleuris »
- ⇒ Labellisation en GIEE
- ⇒ Création d'une CUMA matériel
- ⇒ Etablissement de commodats avec les propriétaires fonciers (mise à disposition à titre gratuit pour 1 an renouvelable ou convention pluriannuelle d'exploitation)
- ⇒ 34 ha sont remis en culture pour la production de fourrages et de méteils

2017. FRICATO obtient le **Grand Prix de la démarche collective des Trophées de l'Ecologie**

2019. **Extension du projet**

- ⇒ Les communes voisines de St Hyppolite et St Laurent de la Salanque rejoignent le projet
- ⇒ 100 ha sont cultivés : 80% en fourrage et 20% en céréales en agriculture biologique regroupant 143 parcelles appartenant 56 propriétaires



Un projet issu de la volonté communale, les grandes dates (2/2)

2020. Crise sanitaire confinements et arrêt de FRICATO

- ⇒ Les éleveurs ne descendent plus dans la Plaine pour travailler les terres
 - Crise sanitaire
 - Temps de trajets importants,
 - Vols de fourrages
 - Détérioration du matériel sur des terres pas adaptées
 - La SARL est en déficit et difficulté pour rembourser les annuités restantes

2022. Relance de FRICATO

- ⇒ Remobilisation des acteurs initiaux
- ⇒ Partenariat avec la commission agricole de l'APVA (association du Pays de la Vallée de l'Agly) pour remobiliser les éleveurs, lever les freins et gérer les commodats
- ⇒ Partenariat avec un jeune du village, qui s'occupe du travail du sol, des cultures et de la récolte contre la mise à disposition de foncier pour sa propre activité de prestation de services agricoles et en cours d'installation agricole,
- ⇒ Prospection foncière et renouvellement des contrats sur le foncier sélectionné par les éleveurs : 30 ha (20 ha pour les éleveurs + 10 ha pour le jeune sur place)



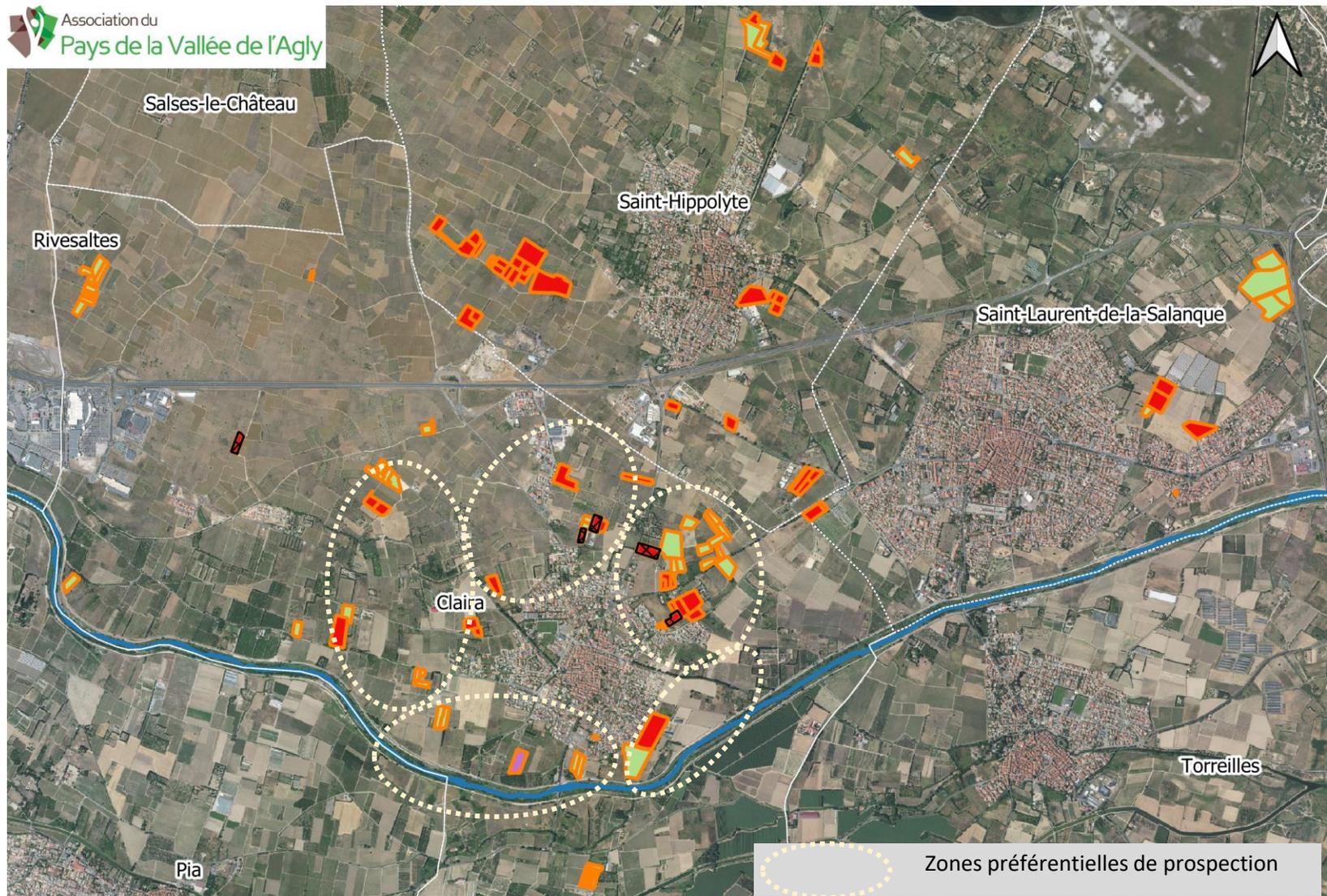
La difficile remobilisation des propriétaires...

- ⇒ Des refus de renouveler les contrats : l'espoir de voir sa terre devenir constructible
- ⇒ Des conventions pluriannuelles plus difficile à faire signer que des mise à disposition à titre gratuit d'un an
- ⇒ Des propriétaires hors région, injoignables et/ou ne répondant pas aux messages (tel / mail)
- ⇒ Des terres louées à d'autres agriculteurs sans prévenir les éleveurs

... malgré les arguments avancés

- ⇒ Exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâti des terrains du projet
- ⇒ Valorisation du foncier (Friche /vs terre cultivée)
- ⇒ Non constructibilité des terres à moyen, court et long terme

- ⇒ **Remise en culture de 25 ha en 2022 (20 ha pour les éleveurs + 5 ha pour le jeune agriculteur sur place)**



Perspectives

La fin du collectif ?

- 2023, difficultés financières de la SARL « la Clé des Champs Fleuris »
- Accrues par la sécheresse 2022 / 2023
 - ⇒ Le gérant souhaite une cessation d'activité de la SARL et de la CUMA associée
 - ⇒ L'AG de la SARL statuera sur la fin (ou pas) du collectif le 20 juin 2023

Les pistes envisageables pour favoriser la reprise et la remise en culture des friches :

- Trouver de nouveaux agriculteurs plus proches du territoire (éviter les problématiques liés à l'éloignement des exploitations) et/ou proposer la reprise des terres (20 ha) au jeune agriculteur de la commune
- Engager la commune comme territoire pilote pour des productions agricoles adaptées au changement climatique avec Avenir Productions Agricoles Résilientes Méditerranéennes
- Proposer aux propriétaires des baux ruraux permettant aux agriculteurs de mieux se projeter dans l'avenir
- Mettre en place une procédure de protection des terres agricoles via un PEAN (périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels périurbains) ou une ZAP (Zone Agricole Protégée) pour lutter contre la spéculation foncière et favoriser l'économie agricole





La reconquête des friches agricoles dans le département du Lot



Témoignage commune de Claira
(Pyrénées-Orientales)

Séminaire du 15 Juin 2023